



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYESSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : ARPAILLANGE Michel, DJOUDER Sarah, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne.

Pouvoirs 4 : ARPAILLANGE Michel pouvoir à Laurent RENARD, DJOUDER Sarah pouvoir à Céline CORREGE, LEBRUN Guillaume pouvoir à Christian DELMAS, LEVRAT Anne pouvoir à Eliane OBIS.

Secrétaire de séance : PADIOU Laurent

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense,

Considérant qu'il convient de désigner parmi les membres du conseil municipal un correspondant défense,

Madame la Maire rappelle qu'après le renouvellement du Conseil Municipal suite aux élections des conseillers municipaux et conseillers communautaires le conseil municipal doit désigner un nouveau correspondant défense.

Madame la Maire précise que le rôle essentiel du correspondant défense est la sensibilisation des citoyens aux questions de défense. Il est, dans chaque commune, un relai d'information sur la question de défense du Ministère de la défense auprès de ses conseillers municipaux et de ses concitoyens.

Madame la Maire demande aux conseillers de faire acte de candidature.

Se sont présentés :

- Georges FOURCADE
- Sarah DJOUDER

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

	Sens des votes : nombre + procurations		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Georges FOURCADE	22		5
Sarah DJOUDER	5		22

- De désigner Monsieur Georges FOURCADE, conseiller municipal, en qualité de correspondant défense de la commune ;
- Que cette fonction a pour objet d'assurer le lien entre la commune, les administrés et les autorités civiles et militaires sur les questions de défense, de mémoire et de citoyenneté.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le :
de l'affichage le :

Lison GLEYES,
Maire,



Laurent PADIOU
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurent Padiou, the secretary of the session.